



CHAMPIONNAT DE LA LIGUE SPORT AUTOMOBILE NOUVELLE-AQUITAIN NORD

RALLYES VHC

Il concerne les rallyes VHC organisés dans la Ligue et uniquement les pilotes et copilotes licenciés de la Ligue.

L'attribution de points sera basée sur le rapport de clôture.

Les licenciés hors ligue en seront retirés et les concurrents de la ligue remonteront leurs places dans le classement.

Exemple : 1^{er} de Groupe Hors ligue, le 2^{ème} licencié de la ligue prendra les points du 1^{er} de Groupe et ainsi de suite

1 ^{er} de Groupe	25 points
2 ^{ème} de Groupe	20 points
3 ^{ème} de Groupe	15 points
4 ^{ème} de Groupe	12 points
5 ^{ème} de Groupe	10 points
6 ^{ème} de Groupe	8 points
7 ^{ème} de Groupe	6 points
8 ^{ème} de Groupe	4 points
9 ^{ème} de Groupe	2 points

Si moins de 5 partants dans le groupe, les points seront divisés par deux

Un coefficient est appliqué :

Régional : coefficient 2

National : coefficient 3

Le 1^{er} classé en fin de saison sera ainsi sacré Champion de Ligue.

En cas d'ex aequo, on tiendra compte du nombre de participations dans la Ligue. Celui qui aura fait le plus grand nombre d'épreuves sera le Champion de Ligue.

Si cela ne suffit pas, nous tiendrons compte de l'âge du pilote/copilote : le plus jeune sera le Champion de Ligue.

Pour le 1^{er} pilote et copilote du Championnat de Ligue, la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord leur offrira leur licence l'année suivante (même type de licence que l'année précédente et à condition que cette licence soit prise dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord).